



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E198036

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2027

ÉDITÉ LE

18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2022

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2024
5 000

Raison sociale : ENERGIES DE LA BRIE

15 R SARIA
77700 SERRIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 917986630

Téléphone : 01 85 84 04 05

Fax :

Portable : 06 23 74 27 12

Siret : 917 986 630 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 22422296

Site Internet : <http://www.energiesdelabrie.com>

E-mail : contact@energiesdelabrie.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000/002 15732/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000/002 15732/26

Responsabilité légale :

MERAT M. EMMANUEL MERAT GÉRANT / LE SAVEANT STEPHANE ROBERT GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/05/2026
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	20/06/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/03/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	12/05/2026
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	20/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/05/2026
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	20/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.